

Développeur territorial :
le chaînon gagnant !



Compte-rendu

Atelier : Financement innovants : pour un territoire novateur !

32 Participants

INTERVENANTS :

- André JAUNAY, expert
- Philippe JAMOT, chargé de mission ingénierie financière, Cap Rural
- Yves MILLARDET, Président du Directoire, Agence France Locale

ANIMATION : Bénédicte DUPRE, Directrice ADEFPAT

I. CONTEXTE

Quatre éléments majeurs permettent d'expliquer la recherche de financements nouveaux :

- **baisse des fonds publics** : difficulté à aller chercher des subventions, diminution des emplois aidés...traduisent la difficulté à financer du fonctionnement
- **loi Notre** : l'évolution des compétences a brouillé les cartes : manque de clarté sur qui finance quoi
- **multiplication des appels à projet** génère une approche différente : être capable d'effectuer de la veille, être réactif (délais souvent courts).
- **multiplication des financements privés** : crowdfunding, mécénat...

Ces changements nécessitent des évolutions en termes d'organisation et de compétences

Ces évolutions appellent à revoir la stratégie de financements, l'organisation des structures et des compétences. Elles nécessitent ainsi de se poser les bonnes questions pour trouver les réponses les plus adaptées.

II. LE FINANCEMENT PARTICIPATIF

Le financement participatif est en adéquation avec des choix de société de plus en plus prégnants : besoin de sens, circuits courts...

17% des français ont déjà contribué, ce qui représente environ 400 millions d'€/an. Ces financements favorisent la relocalisation de l'épargne locale. Environ 200 plateformes sont actuellement actives en France ; afin de gagner en efficacité, il y a donc lieu de mettre en place une organisation à l'échelle des territoires.

A titre d'exemple, le Département de la Corrèze se positionne aujourd'hui en animateur du financement participatif pour « favoriser l'esprit d'initiative et la création de nouvelles activités ». Ainsi, il a créé un portail Internet dédié où chacun peut accéder à l'offre géolocalisée des projets corréziens déposés sur les plateformes partenaires :

www.coupdepouce.correze.fr.

Les responsables de l'animation territoriale ont un rôle à jouer, notamment en termes d'animation, de lien économique et de lien social. De façon globale, les collectivités ont intérêt à faire connaître les financements et à mettre en avant les projets du territoire. En effet, les projets sont plus facilement finançables s'ils font l'objet d'une identification claire.

Exemple étude allemande (*A. Jaunay doit donner les références*) : pour le même type de projet, l'investissement sans ressources locales : 7 millions et avec ressources locales 58 millions. Démontre la mobilisation des citoyens autour d'un projet avec une plus-value qui n'est pas que financière mais développe l'inclusion ; le projet (et l'argent) permet ainsi de « faire société ».

Les monnaies complémentaires apportent également un complément, mais restent toutefois modestes au regard des autres possibilités.

III. AGENCE FRANCE LOCALE

Avec la crise de 2008, les collectivités ont été poussées à revoir leur système de financement, les banques n'assurant plus le financement des appels d'offres.

A partir de 2013 les collectivités ont eu gain de cause et les outils juridiques nécessaires au fonctionnement du Groupe Agence France Locale ont été créés, autour de 11 membres fondateurs (une région, 3 départements, 4 EPCI et 3 communes).

L'Agence France Locale (licence bancaire en 2015) est basée à Lyon, elle totalise 330 collectivités actionnaires représentant 17% des dettes des collectivités.

IV. FONDS DE DOTATION - loi du 4 août 2008

Fonds de dotation territorial= outil de collecte de fonds privés et/ou publics, simple à mettre en place avec 15.000 € mini de mise de fonds. Il s'agit de fonds thématiques ou de fonds géographiques

Ce que dit la loi : « *Le fonds de dotation est une personne morale de droit privé à but non lucratif qui reçoit et gère, en les capitalisant, des biens et droits de toute nature qui lui sont apportés à titre gratuit et irrévocable et utilise les revenus de la capitalisation en vue de la réalisation d'une œuvre ou d'une mission d'intérêt général ou les redistribue pour assister une personne morale à but non lucratif dans l'accomplissement de ses œuvres et de ses missions d'intérêt général.*

Le fonds de dotation est créé par une ou plusieurs personnes physiques ou morales pour une durée déterminée ou indéterminée ».

Exemples : « vivons montagne » <https://vivonsmontagne.fr/>

V. CHANGER DE STRATEGIE

Les évolutions en matière de financement nécessitent un investissement temps plus conséquent pour les PETR et un changement de stratégie pour permettre de financer le fonctionnement.

Des pistes possibles au service d'un projet :

- Développer davantage la mutualisation
- Repenser la stratégie et l'organisation
- Définir les besoins
- Réaliser en partie les prestations

- Multiplier les sources de financement
 - Penser au mécénat de compétence
- Les réponses se construisent structure par structure et projet par projet

VI. DES RESSOURCES

- Cap Rural : <http://www.caprural.org/des-ressources/financement-de-projets/5939-rechercher-des-financements>
- « *Solutions nouvelles participatives et durables* » Editions Territorial, André JAUNAY, téléchargeable :
http://www.territorial.fr/PAR_TPL_IDENTIFIANT/1503/TPL_CODE/TPL_OUVR_NUM_FICHE/PAG_TITLE/Cr%E9er+une+dynamique+de+territoire+-+Solutions+nouvelles%2C+participatives+et+durables+/532-resultat-de-votre-recherche.htm
- Site Financement participatif France : <https://financeparticipative.org/>
- Site Agence France Locale : <http://www.agence-france-locale.fr/>
- Site ADEFPAT : <https://www.adefpat.fr/>
- Site France Angels : <https://www.franceangels.org/>